



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2023**

**BUDGET PRIMITIF 2023
NOTE PRESENTATION
SYNTHETIQUE**

SOMMAIRE

I.	Cadre général.....	3
II.	Le budget principal de Vic-le-Comte.....	3
A.	La section de fonctionnement.....	3
1.	Les dépenses de fonctionnement.....	3
a.	Chapitre 011 : Charges à caractère général :.....	4
b.	Chapitre 012 : Charges de personnel :.....	5
c.	Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :.....	5
d.	Chapitre 66 : Charges financières :.....	6
e.	Chapitre 67 : Charges exceptionnelles :.....	6
f.	Chapitre 023 : Virement prévisionnel à la section d'investissement :.....	7
g.	Chapitres 68 : Dotation aux amortissements :.....	7
2.	Les recettes de fonctionnement.....	7
a.	Chapitre 002 : Report de l'excédent :.....	8
b.	Chapitre 013 : Atténuations de charges :.....	8
c.	Chapitre 70 : Produits des services :.....	8
d.	Chapitre 73 : Impôts et taxes :.....	8
e.	Chapitre 74 : Dotations et participations :.....	8
f.	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante :.....	9
B.	La section d'investissement.....	9
1.	Les dépenses d'investissement.....	9
2.	Les recettes d'investissement.....	12
III.	Le budget annexe « Restaurant La Colombe Gourmande ».....	13
IV.	Le budget annexe « Solaire Dôme ».....	14
V.	La fiscalité locale – Niveau d'imposition.....	14
VI.	Les principaux indicateurs et ratios financiers.....	15
1.	Niveau de l'épargne.....	15
2.	Niveau d'endettement.....	15
a.	L'encours de la dette.....	15
b.	L'annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement.....	15
c.	La capacité de désendettement.....	15
3.	Principaux ratios (sur la base des chiffres extraits du BP 2023).....	16

I. Cadre général

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Il pourra être modifié en cours d'année par des décisions modificatives.

Le budget 2023 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 20 mars 2023.

II. Le budget principal de Vic-le-Comte

A. La section de fonctionnement

S'agissant de la section de fonctionnement, le budget 2023 a été construit dans un contexte difficile du fait du contexte national inflationniste, notamment s'agissant des coûts de l'énergie, mais également en raison de la baisse des résultats de la commune et de sa capacité d'autofinancement dus principalement à une moins bonne exécution des recettes qu'habituellement en 2022.

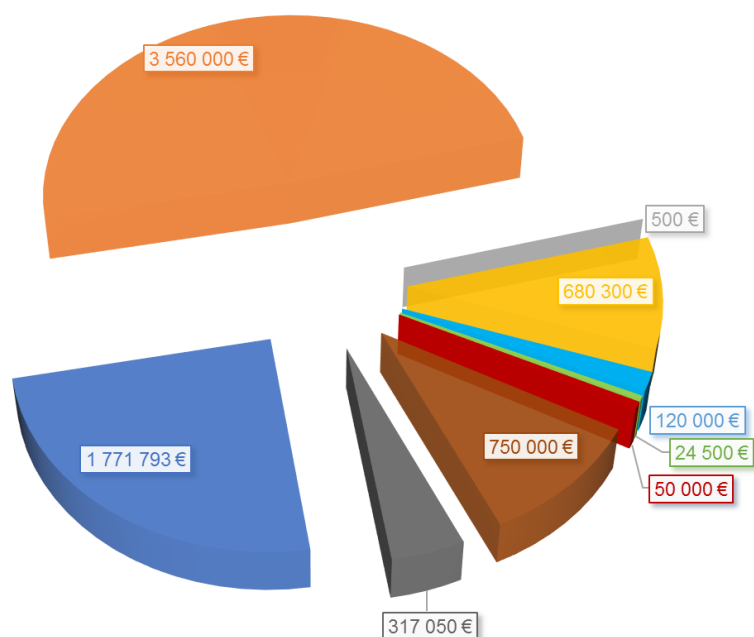
Malgré des efforts conséquents de réduction des dépenses et de recherche de recettes nouvelles, l'évolution des bases de la taxe foncière et les incertitudes liées au filet de sécurité « inflation » ne permettent pas d'envisager l'équilibre des dépenses de fonctionnement sans hausse des taux d'imposition cette année. Ainsi, une hausse des taux votés par la commune de + 5 % est nécessaire pour équilibrer le budget.

La section de fonctionnement s'équilibre à 7 277 289 € en hausse de 5,30 % par rapport au BP + DM 2022.

1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	Rappel BP + DM 2022	Evolution en %
011 : Charges à caractère général	1 771 793 €	1 436 700 €	+23,32%
012 : Charges de personnel	3 560 000 €	3 450 000 €	+3,19%
014 : Dégrèvement TF	500 €	500 €	STABLE
65 : Autres charges de gestion courante (Subventions CCAS/ Associations /SDIS / Parc)	680 300 €	723 850 €	-6,02%
66 : Frais financiers	120 000,00 €	121 500 €	-1,23%
67 : Subventions exceptionnelles	24 500,00 €	76 500 €	-67,97%
022 : Dépenses imprévues	52 318 €	53 850 €	-2,84%
023 : Autofinancement prévisionnel	750 000 €	760 092 €	-1,33%
68 : Dotations aux amortissement	317 050 €	287 000 €	+10,47%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 277 289 €	6 910 492 €	+5,30 %

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - BUDGET PRIMITIF 2023



■ 011 : Charges à caractère général (+23,32 %)	■ 012 : Charges de personnel (+3,19 %)	■ 014 : Dégrevement TF (STABLE)
■ 65 : Autres charges de gestion courante (-6,02 %)	■ 66 : Frais financiers (-1,23 %)	■ 67 : Subventions exceptionnelles (-67,97 %)
■ 022 : Dépenses imprévues (-7,15 %)	■ 023 : Autofinancement prévisionnel (-1,33 %)	■ 68 : Dotations aux amortissements (+10,47 %)

a. Chapitre 011 : Charges à caractère général : 1 771 793 € (+23,32 %)

Ce chapitre évolue très fortement par rapport à un contexte « normal » et principalement en raison de l'augmentation sans précédent du coût de l'énergie mais également de l'inflation qui impacte chacun des articles. Ainsi, on peut noter des dépenses supplémentaires sur :

- L'**électricité** (+ 220 000 € : + 100 %) et ce malgré l'application de « l'amortisseur électricité » qui réduit les factures de 20 % et la baisse de consommation (7 %) en raison de la coupure d'1h30 de l'éclairage public.
- Le **gaz** (+ 110 000 € : + 84 %) qui ne bénéficie d'aucune aide de la part de l'Etat.
- L'**eau et assainissement** (+ 5 000 € : + 50%) en raison de la fin progressive de la prise en charge de l'abonnement par le SME.
- Le **carburant** (+ 4000 €) et les **transports** (+ 32 000 €) en raison de l'inflation.
- Les **concours divers – cotisations** (+ 7 200 €) notamment en raison de l'adhésion à la prestation « RGPD » du Conseil départemental.
- Les **frais de nettoyage des locaux** (+ 11 000 €) concernant notamment l'entretien du Complexe sportif André Bost qui est prévu sur 11 mois au lieu de 8 mois en 2022.
- Le budget dédié aux **autres services extérieurs** (+ 8 000 €) par rapport au débat d'orientations budgétaires en raison, notamment des prestations confiées à l'ASVE pour le nettoyage du linge ; cependant des économies sont réalisées s'agissant de la **reprise des concessions de cimetière** (- 7 000 €) diminue également sur la base des devis réalisés par les services.
-

Des pistes d'économies ont été recherchées pour faire face aux dépenses supplémentaires et tenter de maîtriser au mieux l'évolution de ce chapitre, tout en essayant de maintenir la ligne souhaitée par l'équipe municipale :

- Le budget **culture et évènementiel** (- 38 000 €) est fortement impacté par ces économies puisqu'il passe de 122 000 € à 84 000 € (lignes 6232 et 6257 ; hors subventions). En ce sens, une séance de ciné plein air, deux concerts d'été, un Jour en Renaissance sont supprimés ; tandis que la Fête des Longues, les Hivernales et les différentes cérémonies (14

juillet – 11 novembre – 8 mai) et le feu d'artifice sont maintenus mais avec un budget plus réduit.

- Le budget **communication** (- 8 000 € répartis sur les lignes 6236 et 6237) est en diminution également du fait principalement de la suppression de ces événements et de la réduction du nombre de pages dans le bulletin municipal.

A noter que le financement du **poste de DUMISTE** mis à disposition par l'Ecole de Musique Mond'Arverne à hauteur de **20 000 €** est désormais imputé sur ce chapitre 011.

b. Chapitre 012 : Charges de personnel : 3 560 000 € (+ 3,19 %)

L'évolution de ce chapitre est bien maîtrisée. Elle tient compte, comme tous les ans, de l'évolution de la carrière des agents et de leur rémunération communément appelée « l'effet GVT » (Glissement Vieillesse Technicité) qui représente environ 2,5 %. Il comprend également l'impact du nouveau contrat d'assurance des risques statutaires avec ALLIANZ (+ 50 000 €).

En termes d'effectifs des agents titulaires, les agents partis à la retraite en 2022 et en 2023 ne seront pas remplacés cette année et notamment le poste de responsable du CTM qui est pourvu en interne. Par ailleurs, des efforts, difficilement mesurables à ce jour, seront réalisés pour réduire le paiement des heures supplémentaires compte tenu de la suppression de certaines manifestations.

Outre les habituelles revalorisations du SMIC qui induisent de facto l'augmentation des rémunérations des agents de catégorie C au plus bas des grilles (7 premier échelons), cette année est marquée par la revalorisation de 3,5% du point d'indice survenue au 1er juillet 2022 et qu'il faut intégrer dans le BP 2023 sur une année pleine. Une nouvelle évolution de la valeur du point est possible courant 2023, mais elle n'est pas prévue à ce stade de la préparation budgétaire compte tenu de son incertitude.

Comme les années précédentes, ce chapitre prévoit également le recrutement d'emplois saisonniers au CTM en contrats aidés (Parcours Emploi Compétence) et au périscolaire qui sont renouvelés dans la mesure des possibilités fixées par l'Etat. Cependant, en raison de la diminution du nombre de manifestations culturelles prévues cet été et de la nécessité de contenir les dépenses, 2 agents saisonniers seront recrutés au lieu de 4 habituellement. Pour le périscolaire, un travail est en cours pour tendre vers moins de recrutements cette année (1 agent au périscolaire au lieu de 3 habituellement).

Le ligne des agents non titulaires est maintenue pour assurer des remplacements dans la mesure où des aléas sont toujours possibles, mais son exécution sera suivie très finement avec pour objectif de ne plus remplacer systématiquement les personnels absents pour une courte durée, notamment au périscolaires compte tenu de la fin de la crise sanitaire.

S'agissant des économies, une étude est en cours quant à l'externalisation de l'entretien du complexe André Boste et quant à l'optimisation des temps de travail pour les personnels d'entretien suite à la fin de la crise sanitaire. Par ailleurs, un retour à la normal du fonctionnement du service accueil est espéré.

Au total, les effectifs de la collectivité sont de 69 agents titulaires et stagiaires + 1 contrat aidé + 3 contrats de projet + 1 contractuel de droit public + 10 agents contractuels (en moyenne), soit 84 agents.

A noter que ce chapitre est augmenté de 10 000 € par rapport au débat d'orientations budgétaires afin d'être relativement moins tendu.

c. Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 680 300 € (- 6,02 %)

Afin de dégager des marges de manœuvre supplémentaires, les subventions au CCAS et aux associations, dont le montant reste fixé par la commune, sont en diminution par rapport à 2022.

Cependant, ce chapitre 65 reflète néanmoins la hausse subie de certaines cotisations à des organismes extérieurs tels que le SDIS ou le Parc naturel régional du Livradois-Forez.

➤ **La subvention au CCAS**

La **subvention au budget du CCAS** est provisionnée cette année à hauteur de 282 000 € au lieu des 320 000 € habituellement versés (- **38 000 €**). Cette diminution vise à compenser les dépenses énergétiques de la cuisine centrale en forte augmentation cette année qui pèsent sur le budget communal (environ 30 000 €) mais aussi à tenir compte des économies prévues sur le budget du CCAS (20 000€). Ces économies concernent :

- L'achat de contenants réutilisables en inox qui vient grever la section d'investissement à la place de celle de fonctionnement qui jusque-là permettait d'acheter des barquettes en bambou ;
- La suppression des colis de fin d'année et du spectacle au Garden qui seront remplacés par un évènement à destination des aînés en début d'année 2024.

Cependant, la commune va bénéficier de la dotation de l'Etat au titre de la mise en place des tarifs de cantine scolaire à 1 €, (dotation estimée à 12 000 €) tandis que les frais d'alimentation sont supportés par le CCAS.

Ainsi, cette dotation sera reversée au CCAS par le biais de la subvention communale qui aura in fine pour objet de financer :

- Le service de restauration scolaire, le portage de repas à domicile aux personnes âgées et la fourniture de repas à l'ALSH de Mond'Arverne Communauté ;
- Le dispositif de télé-assistance assuré par le Département ;
- Le personnel communal, affecté à la cuisine centrale et à l'interclasse des pauses méridiennes et mis à la disposition du CCAS, qui est objet d'un remboursement du budget du CCAS au budget communal ;
- Les aides sociales facultatives d'un montant de 17 000 €.

➤ **Les subventions aux associations**

Les subventions ordinaires aux associations sont diminuées (- **30 000 €**) en divisant toutes les subventions par 2 cette année pour participer à l'effort de réduction des dépenses et considérant que des épargnes existent pour beaucoup du fait de l'absence d'activité pendant la crise sanitaire ; Quelques exceptions pour les associations d'insertion ou de solidarité et l'USV Basket qui connaît une situation financière particulièrement difficile.

➤ **Les autres participations**

La subvention au SDIS augmente de manière significative (+ **11 000 €**) de même que celle au Parc naturel régional Livradois-Forez (+ **9 000 €**). Par ailleurs, une nouvelle participation est à inscrire au BP 2023 concernant l'EPF-SMAF (+ **2 000 €**).

d. Chapitre 66 : Charges financières : 120 000 € (- 1,23 %)

Les intérêts de la dette sont stables par rapport au budget 2022 ; de même que ceux liés à la dette contractée auprès de l'EPF-SMAF.

e. Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 24 500 € (- 67,97 %)

Les contraintes budgétaires auxquelles est soumise la commune implique une forte diminution des **subventions exceptionnelles** (- **61 300 €**) liées à des évènements exceptionnels organisés par les associations ; sauf pour l'association de l'EPHAD « La Vie de château » Ainsi, sont maintenues les seules subventions liées à la politique culturelle de la ville : Matières d'Art et La Comté Baroque sont maintenues mais Traces de vie est supprimée.

Cependant, une **charge exceptionnelle** nouvelle (+ **8 600 €**) est à noter pour le remboursement de la subvention versée par l'Etat et liée au poste du conseiller numérique.

f. Chapitre 023 : Virement prévisionnel à la section d'investissement : 750 000 € (- 1,33 %)

Il permet de financer une partie des dépenses d'investissement (autofinancement prévisionnel).

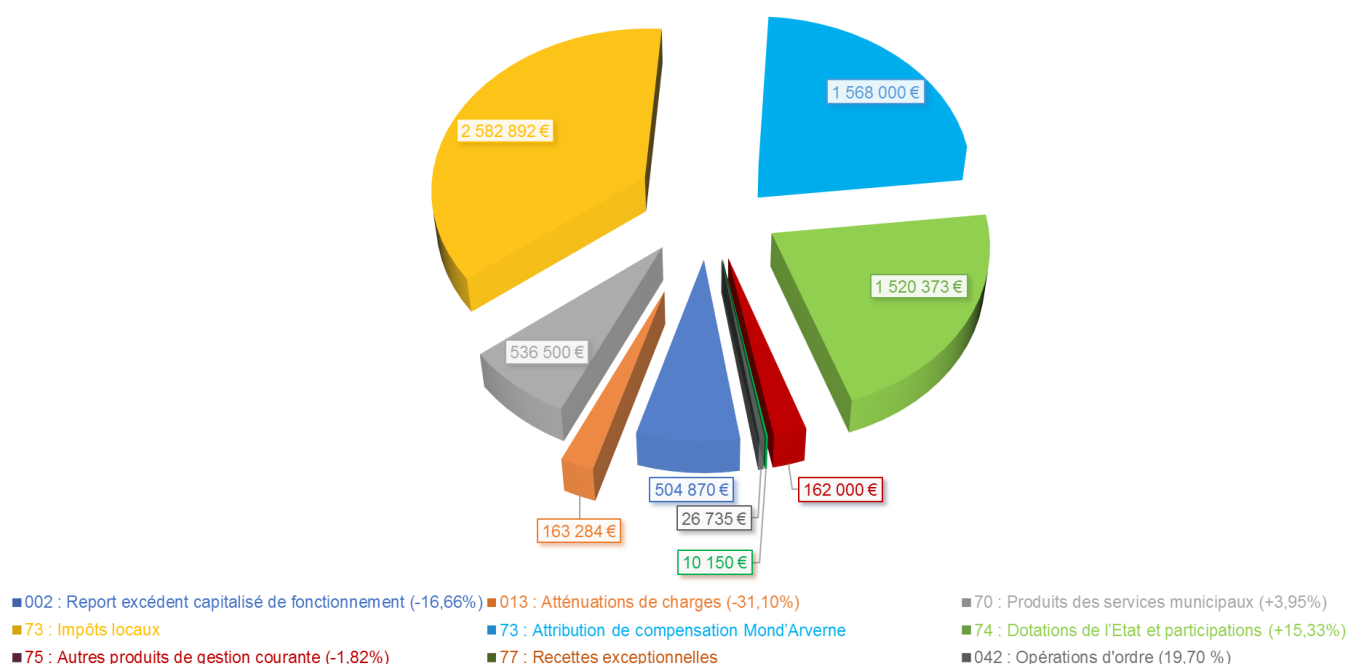
g. Chapitres 68 : Dotation aux amortissements : 317 050 € (+ 10,47 %)

Il s'agit d'une opération d'ordre qui s'équilibre avec la section d'investissement.

2. Les recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	Rappel BP + DM 2022	Evolution en %
002 : Report excédent capitalisé de fonctionnement	504 870 €	605 799 €	-16,66 %
013 : Atténuations de charges (Assurances statutaires et contrats aidés)	163 284 €	237 000 €	-31,10 %
70 : Produits des services municipaux	536 500 €	516 100 €	+3,95 %
73 : Impôts locaux (+ 12,7 % dont +7,7 % pour les bases et +5 % pour les taux)	2 784 910 €	2 457 000 €	+13,34 %
73 : Attribution de compensation Mond'Arverne	1 568 000 €	1 568 000 €	STABLE
74 : Dotations de l'Etat et participations	1 520 373 €	1 310 000 €	+ 15,33 %
75 : Autres produits de gestion courante (Revenus de location d'immeubles)	162 000 €	165 000 €	-1,82 %
77 : Recettes exceptionnelles	10 150 €	10 000 €	
042 : Opérations d'ordre	26 735 €	33 292 €	-19,70 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 277 289 €	6 910 492 €	+ 5,27 %

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - BUDGET PRIMITIF 2023



a. Chapitre 002 : Report de l'excédent : 504 870 € (-16,66 %)

Le report de l'excédent de l'exercice antérieur (2022) est en diminution d'environ 100 000 € malgré une bonne maîtrise des dépenses et du fait d'une moins bonne exécution des recettes.

b. Chapitre 013 : Atténuations de charges : 163 284 € (- 31,10 %)

Elles sont en diminution d'environ 74 000 € par rapport à 2022 pour plusieurs raisons. D'abord la suppression du poste de conseiller numérique à la Maison France Services implique que nous ne percevons pas la subvention de 40 000 € versée par l'Etat pour ce poste. Ensuite, le poste du chargé de mission « Petite Ville de Demain », financé à 75%, n'est plus imputé sur ce chapitre mais au 74 « Dotations et participations ». Enfin, les estimations de remboursements par l'assurance statutaire sont moins importantes du fait que les sinistres nés en 2022 ne sont remboursés qu'à 50 %.

c. Chapitre 70 : Produits des services : 536 500 € (+ 3,95%)

L'évolution de ce chapitre correspond à la hausse des tarifs municipaux (+ 4 %) votée en décembre 2022, notamment pour faire face à l'inflation. Par ailleurs les remboursements du CCAS liés à la mise à disposition de personnel communal sont en hausse en application de l'augmentation du point d'indice survenue à l'été 2022 et à la GVT (glissement vieillesse technicité) qui implique une variation de la masse salariale à effectif constant.

d. Chapitre 73 : Impôts et taxes : 4 350 592 € (+ 8,09 %)

Sur ce chapitre, il convient de noter une stabilité de l'attribution compensatrice (1 568 000 €) reversée par Mond'Arverne du fait de l'absence de transfert de nouvelles charges. Les droits de mutations sont estimés relativement à la hausse à 200 000 € (+ 20 000 €).

Les bases prévisionnelles communiquées à ce jour par la DGFIP font ressortir une évolution de + 7,7 % pour des recettes fiscales atteignant 2 424 60 € après application du coefficient correcteur. Cette évolution générerait des recettes supplémentaires de l'ordre de + **190 000 €** qui sont loin de couvrir la hausse des dépenses (à hauteur de 527 000 €) notamment des coûts de l'énergie (330 000 €).

Aussi et malgré un effort considérable de réduction des dépenses à hauteur de 280 000 € (à quoi il faut ajouter 110 000 € supplémentaires au titre de la dotation de solidarité rurale et du filet de sécurité), cette évolution des bases d'imposition prévue par l'Etat n'est pas suffisante pour assurer l'équilibre du budget.

Ainsi, seule une augmentation de 5% des taux permet d'équilibrer le budget en générant une **recette supplémentaire de l'ordre de + 137 000 €** par rapport à une seule augmentation des bases.

Au total le produit attendu avec cette augmentation des bases et des taux s'élève à **2 563 889 €** (+ 3 121 € FNGIR et 585 846 € de compensation de TF versée au chap 74)

e. Chapitre 74 : Dotations et participations : 1 520 373 € (+ 15,33 %)

La Dotation globale de fonctionnement et Dotation nationale de péréquation ne sont pas revalorisées cette année. Cependant, la Dotation de solidarité rurale augmente de 30 000 € selon nos prévisions. Les dotations sont budgétées ainsi pour 2023 : **DGF « forfaitaire » : 143 000 € ; DSR : 375 000 € et DNP : 90 000 €.**

Le **FCTVA** pour les dépenses de fonctionnement éligibles est cette année provisionné à **15 000 €.**

En outre, ce chapitre est largement abondé par de **nouvelles dotations (+ 52 000 €) pour le poste de chargé de mission « Petite Ville de Demain » ainsi que pour les subventions au titre du dispositif des tarifs de restauration scolaire à 1€ (12 000 €) et de France AgriMer (10 000 €).**

Comme l'année précédente, la **dotation pour le fonctionnement de la Maison France Services** est estimée à **30 000 €** et celle pour la **réalisation des titres d'identité à 8 500 €.**

Au-delà de ces éléments, le principal changement concernant ce chapitre relève de **la dotation au titre du filet de sécurité « Inflation »** qui doit être versée par l'Etat avant le 31 octobre 2023. Si elle doit venir impacter de manière significative les recettes de l'année 2023, de nombreuses incertitudes

subsistent néanmoins quant à ses modalités de calcul (coefficient multiplicateur notamment) et les estimations diffèrent de 57 000 à 205 000 €. **Il est provisionné prudemment à hauteur de 80 000 €.**

A noter que depuis le débat d'orientations budgétaires, cette ligne a été abondée de 15 000 € supplémentaires en raison d'une augmentation de la compensation de la taxe foncière par rapport aux prévisions initiales. C'est cette recette supplémentaire qui permet notamment d'augmenter le chapitre 012 comme dit précédemment.

f. Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 162 000 € (- 1,82 %)

Ce chapitre est en légère diminution par rapport à l'année précédente (- 3 000 €) notamment en raison de la perte du loyer de la Trésorerie et de celui de la Poste.

B. La section d'investissement

Concernant la section d'investissement, l'objectif reste toujours de trouver le juste équilibre entre les travaux importants à réaliser pour la rénovation des bâtiments scolaires de Longues, l'amélioration du cadre de vie du quotidien, et la préservation de l'environnement afin de privilégier un développement durable pour le territoire.

Le Plan pluriannuel d'investissement a été revu pour intégrer le projet phare du mandat de rénovation des groupes scolaires de Longues programmé sur plusieurs exercices budgétaires pour tenir compte des capacités annuelles de la commune et intégrer la planification des autres projets ; tout en prenant en compte la recette nouvelle liée à l'installation de la Banque de France qui vient abonder le budget d'investissement de la commune à raison de 420 000 € au titre de la taxe d'aménagement (à noter que la même somme sera perçue en 2024).

Elle s'équilibre à 5 513 806,89 € en hausse de 12,57 % par rapport au BP 2022 notamment parce qu'il y a des recettes importantes de subventions cette année et une Taxe d' Aménagement plus élevée qui permet de réduire l'emprunt .

1. Les dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2023 + RAR	Rappel BP + DM 2022	Evolution en %
20 : Immobilisations incorporelles	9 300 €	21 500 €	- 56,74 %
204 : Subventions d'équipement versées (SIEG, M.A. Solaire Dôme)	236 000 €	190 400 €	+ 23,94 %
21 : Immobilisations corporelles (achat de véhicules, matériels, mobiliers et terrains)	233 000 €	314 700 €	- 25,96 %
23 : Immobilisations en cours (travaux voirie et bâtiments)	310 445 €	285 850 €	+ 8,60 %
Opérations d'équipement	2 853 390 €	2 286 335 €	+ 24,80 %
13 : Subventions d'investissement	2 500 €	5 775 €	- 56,70 %
16 : Emprunts et dettes assimilées (capital de la dette)	740 000 €	735 000 €	+ 0,68 %
27 : Autres immobilisations financières (participation EPF-SMAF)	123 000 €	121 000 €	+ 1,65 %
45 : Opérations pour compte de tiers	41 399 €	32 980 €	+ 25,52 %
040 et 041 : Opérations d'ordre et opérations patrimoniales	26 735 €	25 200 €	+ 6,09 %
Déficit antérieur reporté	938 037 €	879 106 €	+ 6,70 %
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 513 806 €	4 897 846 €	+ 12,57 %

Les dépenses nouvelles d'équipement possibles cette année sont estimées à **2 842 750 €** ; auxquels s'ajoutent les restes à réaliser de 843 284 €. Ce niveau d'investissement est plutôt élevé et s'explique par le niveau de subventions plus important et par la T.A de la Banque de France qui constitue une recette exceptionnelle sur 2 années.

Ces dépenses prévisionnelles comprennent :

- **Des programmes classiques de dépenses hors opérations.**

o **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles** : ce sont les études, la subvention d'équipement au SIEG (ave pour priorité une nouvelle tranche de rénovation de l'éclairage public pour réduire les consommations), les achats de logiciels, l'aide à la rénovation des façades qui représentent cette année **107 300 €**

o **Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées** : il s'agit de la subvention versée au budget annexe « Solaire Dôme » à hauteur de **15 000 €**.

o **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles** : ce sont les achats de matériels, de mobiliers, de véhicules ou encore de terrains ; cela représente **170 000 €** pour 2023. Au-delà de l'enveloppe annuelle d'environ 100 000 € permettant tous les achats nécessaires au fonctionnement des services et des écoles, les achats importants concernent le changement de serveur informatique de la Mairie, la rénovation des équipements de la Halle du Jeu de Paume (son, lumières, rideaux, etc.) et l'installation de panneaux « Petite Cité de Caractère » avec une subvention du Conseil départemental.

o **Chapitre 23 - Immobilisations en cours** : **207 800 €** répartis notamment entre des travaux sur les bâtiments (le changement des volets de l'Hôtel de Ville, des fenêtres du vieux bâtiment de l'école Prévert, etc.) et sur la voirie (reprise de trottoirs, carrefour du chemin des fours de Lachaux, rue de Granieux, etc.). Le chapitre voirie est moins élevé cette année car plusieurs travaux de sécurité et aménagement voirie sont prévues dans le programme Plan Guide

- **Des opérations spécifiques pour des projets plus importants pour un total de 2 331 005 €** qui se répartissent comme suit :

N° 265. Eglise Saint Pierre	322 500
<i>Restauration Retable</i>	320 000
<i>Remboursement de la subvention de l'Etat</i>	2 500
N° 271. Groupes scolaires	843 050
<i>AMO,CT, CST et études diverses</i>	221 762
<i>Début travaux 1^{ère} tranche Ecoles de Longues</i>	518 288
<i>Stores Jacques Prévert</i>	3 000
<i>Changement Algeco dortoir Elsa Triolet</i>	80 000
<i>Installation panneaux photovoltaïques sur la toiture de la maternelle Elsa Triolet</i>	20 000
N° 279. Accessibilité espaces publics	10 000
N° 281. Rue de Vignolat	10 000
N° 282. Mise aux normes sécurité bâtiments	30 000
N° 289 - Rue du Collège et Croix du vent	60 000
<i>Etudes MO groupée SMVVA</i>	10 000
<i>Travaux éclairage public rue croix du Vent et place Molière</i>	50 000
N° 290. Installations sportives	130 000
<i>Solde travaux et étude</i>	13 000
<i>Etude M.O et Cuve récupération d'eau</i>	110 000
<i>SIEG complément EP</i>	7 000
N° 294 - Chemin du Paradis	30 000
<i>Travaux tranche conditionnelle</i>	30 000
N° 296.Aménagement centre de bourg	200 000
<i>Travaux opérations Plan guide</i>	200 000

N° 297.Maison France Service	39 000
<i>Travaux cage escalier et trappe désenfumage</i>	24 000
<i>Travaux 1er étage (chauffage) + RDC (caméra et rideaux)</i>	15 000
N° 299 - entrée ville côté Billom	176 000
<i>Achat de terrain pour parking maison Médicale</i>	82 000
<i>M.O et aménagement parking maison médicale</i>	94 000
N°300.Circuits du patrimoine	49 200
<i>travaux phase opérationnelle</i>	49 200
N° 302. Grange Durif	11 500
<i>M. œuvre et SPS</i>	11 500
N° 303 Le chai	8 000
<i>Frais Notaire, M.O et CT</i>	8 000
N° 304 Aménagement aire de jeux	100 000
<i>Étude faisabilité aménagement aire de jeux</i>	50 000
<i>Montcervier aires de jeux et cheminements 1er tr</i>	50 000
N° 305 - Déploiement fibres village	281 755
<i>Tranche 1 et 2 (sous réserve Département)</i>	281 755
N° 306 - rénovation énergétique des bâtiments	30 000
<i>Étude - Mairie-école -Prévert-couvent</i>	15 000
<i>Travaux végétalisation cours Prévert</i>	15 000
TOTAL	2 331 005

Les éléments marquants de cet exercice sont :

- **Le début des travaux du projet de restructuration des écoles de Longues** dont le coût et la programmation sont désormais envisagés comme suit :
 - o 1^{ère} tranche : Restaurant scolaire : novembre 2023 – mars 2025 = 2 047 200 € TTC (+ 300 000 € par rapport au stade APD) ;
 - o 2^{ème} tranche : Ecole maternelle Sonia Delaunay : juillet 2025 – décembre 2026 = 2 148 € TTC (+ 400 000 € par rapport au stade APD) ;
 - o 3^{ème} tranche : Ecole élémentaire Marcel Pagnol : juillet 2027 – décembre 2028 = 2 392 800 € TTC (+ 300 000 € par rapport au stade APD).

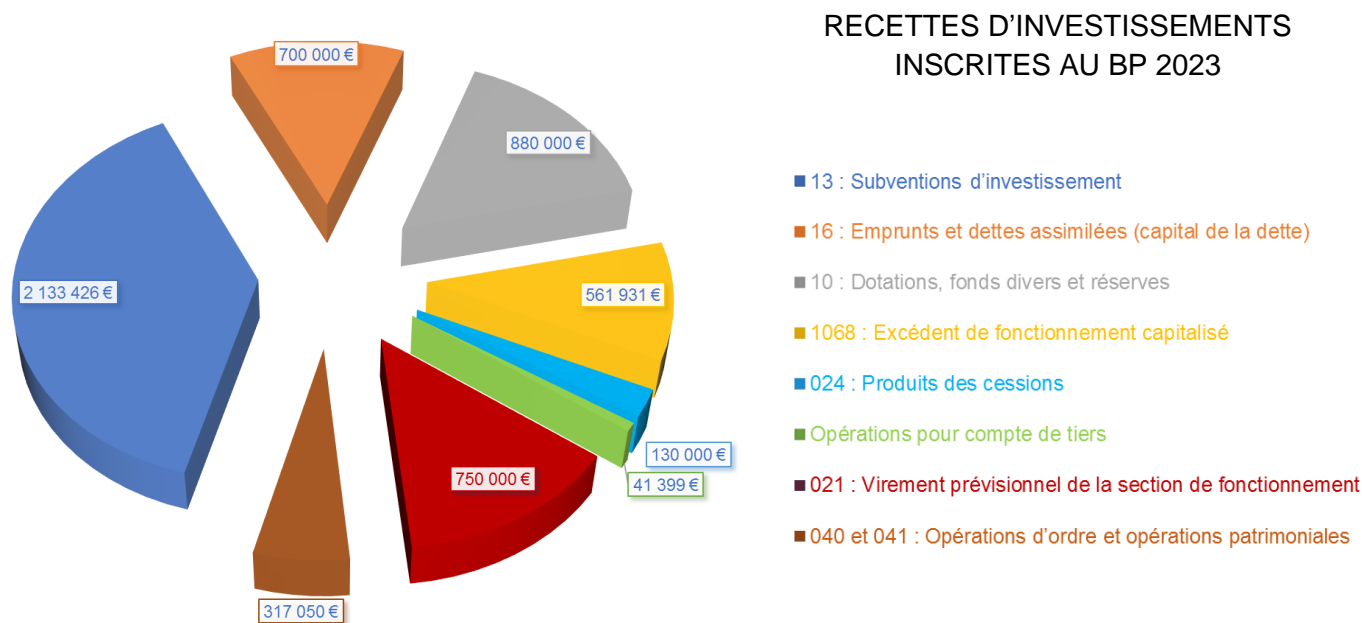
Le coût total du projet est de 6 588 000 € TTC + 1,4 M€ (études et d'assurance dommages ouvrage) qui implique ce phasage plus long pour tenir compte des capacités annuelles de la collectivité ; les financements prévisionnels du projet sont estimés à 65 à 70 %¹ et feront l'objet d'une délibération modificative prochainement ainsi que pour approuver le projet au stade PRO ;

- **Le projet d'aménagement des aires de jeux** qui devient une priorité pour les 3 années à venir avec une étude globale et un début de travaux au parc Montcervier en 2023 et la 2^e tranche en 2024 + le projet d'équipement à Longues à côté de la piscine et des tennis couverts sur 2024 et 2025 ;
- **La rénovation énergétique des bâtiments, l'éclairage public**, la création d'une cuve de récupération des eaux de pluies au Complexe André Boste pour réduire les consommations ainsi que le rafraîchissement de la cour de l'École Jacques Prévert ;
- **Le début des actions retenues dans le cadre du Plan Guide** (travaux de sécurité routière notamment le carrefour du collège et de la rue du Planat, des cheminements piétons, des plantations, un aménagement de parking rue de Verdun, etc.) ;
- **La mise en œuvre des Circuits du Patrimoine** dans les bourgs de Vic-le-Comte et d'Enval.
- **La programmation des travaux de restauration du retable de la Sainte Chapelle** (travaux urgents compte tenu de l'état du monument, financés à 80 % par divers financeurs + un appel à des participations) ;

- **Le déploiement de la fibre optique** dans les villages dont le paiement de la participation à la Régie Auvergne Numérique est prévu en totalité sur 2023 (1^{ère} tranche non payée en 2022) ; cette dépense sera prévue au BP mais en attente de la réponse du Département qui pourrait financer ces travaux au titre de ses engagements au titre de l'aménagement du territoire du Puy-de-Dôme récemment annoncés. Dans une hypothèse favorable, cette somme serait réaffectée sur des projets non programmés pour l'instant faute de crédits suffisants avec les orientations suivantes (aménagement intérieur du Chai, 2^{ème} tranche de rénovation des logements de la gendarmerie, 1^{ère} tranche du projet de vidéo protection et installation de panneaux scolaires sur le gymnase André Boste ou sur le CTM, etc.)

2. Les recettes d'investissement

Chapitre	BP 2023 + RAR	Rappel BP + DM 2022	Evolution en %
13 : Subventions d'investissement	2 133 426 €	1 207 477 €	
16 : Emprunts et dettes assimilées (capital de la dette)	700 000 €	885 000 €	
10 : Dotations, fonds divers et réserves	880 000 €	597 789 €	
1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	561 931 €	604 447 €	
024 : Produits des cessions	130 000 €	531 152 €	
Opérations pour compte de tiers	41 399 €	32 980 €	
021 : Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	750 000 €	750 000 €	
040 et 041 : Opérations d'ordre et opérations patrimoniales	317 050 €	289 000 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 513 806 €	4 897 846 €	+ 12,57 %



Les principales recettes estimées pour l'année 2023 sont les suivantes :

- **Chapitre 13 – Subventions d'investissement** : des subventions nouvelles (hors RAR) à hauteur de **1 186 435 €** environ comprenant les subventions aux titres d'opérations (1 180 835 €) et celles du chapitre 13 hors opération (5 600 €). Elles comprennent les subventions possibles de nos différents financeurs que sont l'Union Européenne, l'Etat, la Région et le Département en fonction des projets programmés qui sont les suivants :

- La restructuration des Ecoles de Longues : 634 815 € (Etat – DSIL = 295 000 € ; Département – FIC 2022 = 61 000 € et Bois Energie = 70 415 € ; Région – Contrat région 2021-2024 = 150 000 € et Bois local = 58 400 €)
- Le changement de l'algéco-dortoir de l'école Elsa Triolet : 21 700 € (Etat – DETR)
- La restauration du retable de l'église Saint-Pierre : 320 000 € (Etat/DRAC ; La Région ; Fondation du patrimoine)

- L'installation de récupérateurs d'eau pluviales au complexe sportif André Bost : 45 000 € (Agence de l'eau + recherche en cours pour voir si cette dépense est éligible au titre au titre du Fonds Vert)
- L'aménagement du parking Maison médicale Rue du Puits : 74 000 € (La Région)
- Les circuits du patrimoine : 32 000 € (Union Européenne – Fonds LEADER)
- L'aménagement des aires de jeux : 45 000 € (Etat / Petite Ville de Demain)
- La rénovation énergétique des bâtiments : 7 500 € (Etat / Petite Ville de Demain)
- Les panneaux « Petite Cité de Caractère » : 5 600 € (Conseil départemental)

- **Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserve :**

- Le **FCTVA** : calculé en fonction des dépenses réalisées l'année n-1 et estimé à **290 000 €**.
- La **taxe d'aménagement** : estimé à **590 000 €** dont 420 000 € liés à l'installation de la Banque de France (sur les 850 000 € attendus au total).

La moitié de cette recette supplémentaire est affectée à la réduction de l'emprunt et donc à la diminution de la dette.

NB : en 2024, la 2^e partie de cette TA servira à financer une partie du giratoire à aménager par le Département après le pont pour desservir l'entrée du site.

- **Chapitre 024 - Produits de cessions : 40 000 €** pour la cession d'une parcelle de la zone d'activité Les Meules à la société Vic Jardinage.

- **Chapitre 040 - Dotation aux amortissements : 317 050 €**

- **Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 550 000 €** soit un niveau inférieur à l'emprunt habituel (750 000 €) et surtout au remboursement annuel du capital ce qui permettra de réduire l'encours de la dette.

- **Chapitre 021 – Virement prévisionnel de la section de fonctionnement** : il est budgété à hauteur de **750 000 €** comme les années précédentes.

III. Le budget annexe « Restaurant La Colombe Gourmande »

Ce budget annexe retrace les opérations comptables du restaurant la Colombe Gourmande géré dans le cadre d'un bail commercial avec la commune qui est propriétaire des murs.

La section de fonctionnement s'élève à 24 427,00 € et la section d'investissement à 25 529,00 €.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
chapitre 011 - charges générales	9 044,58 €	70878 remboursements charges	370,00 €
chapitre 66 intérêts	2 504,45 €	752 loyers et arrondis TVA	13 800,00 €
chapitre 65 - arrondis tva	11,00 €	758 arrondis tva	2,30 €
chapitre 68- amortissements	8 087,11 €	774 subvention commune	7 000,00 €
023 virement prévisionnel	4 779,86 €	002 excédent fonctionnement	3 254,70 €
TOTAL DEPENSES	24 427,00 €	TOTAL RECETTES	24 427,00 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
1641 capital emprunt	15 566,97 €	1068 - affectation résultat	7 862,03 €
165 caution	2 100,00 €	165 caution	2 100,00 €
001 déficit investis reporté	7 862,03 €	28132 amortissements	8 087,11 €

		021 virement prévisionnel	7 479,86 €
TOTAL DEPENSES	25 529,00 €	TOTAL RECETTES	25 529,00 €

IV. Le budget annexe « Solaire Dôme »

Ce budget annexe retrace les opérations comptables de l'opération Solaire Dôme.

La section d'exploitation s'élève à 1 670 € et la section d'investissement à 19 650 €.

EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
618 – Participation au TURPE	42,00	701 – Vente d'électricité	1 670,00
6152 – Coût de la maintenance annuelle	543,00		
6061 – Provision renouvellement onduleur	480,00		
616 – surcoût d'assurance pour le bâtiment	480,00		
022 : dépenses imprévues	125,00		
TOTAL DEPENSES	1 670,00	TOTAL RECETTES	1 670,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
2315 – Installation solaire	18 000,00	1313 – Subvention CD 63	5 000,00
2315 – Raccordement ENEDIS	1 300,00	1314 – Subvention d'investissement	14 650,00
2315 – Estimation forfaits contrôle	350,00		
TOTAL DEPENSES	19 650,00	TOTAL RECETTES	19 650,00

V. La fiscalité locale – Niveau d'imposition

	rappel produit 2022	Bases prévisionnelles 2023	Nouveaux taux commune 2023	produit communal 2023	taux moyen nationaux 2022 ref potentiel fiscal	potentiel fiscal 2023 (= si application taux moyen)
TH - compensation	45 802	282 698	17,21%	48 652	22,98%	64 964
TF	2 448 389	6 379 000	43,40%	2 768 486	38,28%	2 441 881
TFNB	93 122	72 300	141,30%	102 160	50,44%	36 468
coeff correcteur TH	-330 382			-355 409		-355 409
Total produit	2 256 931 €			2 563 889 €		2 187 904 €
CMPF		2 563 889 €	2 187 904 €			1,17

- ✓ Augmentation proportionnelle des taux de 5 % pour 2023 et évolution des bases de 7.1 % fixée par la loi de finances pour assurer l'équilibre du budget
- ✓ Coefficient de Mobilisation du Potentiel Fiscal (CMPF) > 1 par rapport au taux moyens nationaux, mais les taux sont plus proches des moyennes départementales plus élevées

VI. Les principaux indicateurs et ratios financiers

1. Niveau de l'épargne

La CAF brute correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de l'exercice. La CAF nette représente l'épargne disponible pour autofinancer une partie des dépenses d'investissement après déduction du capital de la dette.

	2018	2019	2020	2021	2022
CAF BRUTE	866 636 €	838 124 €	676 579 €	1 007 957 €	734 600 €
CAPITAL DETTE	650 057 €	637 030 €	665 452 €	720 927 €	745 338 €
CAF NETTE	216 579 €	201 095 €	11 227 €	297 030 €	- 10 737 €

La CAF permet de couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunts de la collectivité (745 338 €) et d'autofinancer une partie des investissements quand elle est positive. Elle **représente 12 % (contre 17 % en 2021) des recettes réelles de fonctionnement** (prises en compte dans le calcul de la CAF) ce qui est au-dessus du niveau minimal conseillé (entre 9 et 14 %).

2. Niveau d'endettement

a. L'encours de la dette

2017	2018	2019	2020	2021	2022
5 726 240 €	6 138 182 €	5 815 067 €	5 548 318 €	5 777 391 €	5 582 056 €

L'encours de la dette augmente légèrement en prenant en compte le dernier emprunt de 300 000 € souscrit en fin d'année et qui sert à financer les dépenses en RAR.

Il s'élève à **1 056 € par habitant (pop 2022 : 5 288 h)**. La moyenne départementale pour les communes de même strate se situe autour de 828 €/habitant

Il n'est pas l'indicateur le plus significatif de la dette car il ne tient pas compte des recettes de la collectivité, alors que plus le niveau de recettes est élevé, plus la capacité d'emprunt est importante (d'où l'importance des ratios suivants).

b. L'annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement

858 216 € / 6 122 284 € = 14 %

Ce ratio mesure la charge de la dette par rapport aux ressources sur un exercice. Il est stable malgré une annuité plus importante, compte tenu de la bonne dynamique des recettes.

c. La capacité de désendettement

Il s'agit de mesurer le nombre d'années qui serait nécessaire pour rembourser l'encours de la dette si l'autofinancement brut dégagé sur l'exercice d'une année était exclusivement consacré à ce remboursement.

Ce ratio passe de 5,6 ans à 7,6 ans, notamment en raison de la diminution de la CAF brute due à la moins bonne exécution des recettes. Il reste cependant largement inférieur au seuil maximum fixé par la DGFIP qui est de 10 ans.

Le niveau de la dette reste donc un indicateur sensible qu'il convient de continuer à maîtriser avec toujours pour objectif de ne pas emprunter plus que le capital de la dette à rembourser chaque année.

3. Principaux ratios (sur la base des chiffres extraits du BP 2023)

Référence population municipale totale au 1^{er} janvier 2022 : 5 288 habitants / moyennes de référence source DGFIP

RATIOS	Rappel BP 2022	BP 2023	Moyenne de référence nationale (CA 2022)	Moyenne de référence départementale (CA 2022)
Dépenses réelles de fonct / pop	1 088	1 142	980	878
Produits des impositions directes / pop	426	761	523	531
Recettes réelles de fonct / pop	1 237	1 275	1180	1032
Dépenses équipement brut / pop	595	688	333	360
Encours de la dette / pop	1 091	1 056	741	828
DGF / pop	110,19	114,97	159	119
Encours de la dette / recettes réelles de fonct	0,98	0,92	0,62	